

Réseau des Villes créatives de l'UNESCO

Orientations pour le Rapport périodique d'activités

Avril 2021

Ce document présente le processus et les orientations pour la préparation et la soumission des Rapports périodiques d'activités des villes membres du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO (RVCU).

En accord avec l'engagement des villes membres auprès du RVCU, les Rapports doivent être soumis tous les quatre ans suivant l'année de la désignation de la ville, et visent à :

- Démontrer un engagement continu et manifeste des membres à la mise en œuvre de l'Énoncé de mission du RVCU aux niveaux local et international ;
- Renouveler l'engagement des membres à travers la présentation d'un plan d'action pour les quatre années suivantes visant à améliorer la mise en œuvre de l'Énoncé de mission du Réseau, et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'Objectif 11 « *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* » ;
- Documenter et encourager la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, de connaissances et d'expertise avec l'UNESCO, les autres villes membres et la communauté internationale sur les activités réalisées vers le développement durable dans le cadre du Réseau, afin de mettre en évidence l'impact des Villes créatives de l'UNESCO sur la mise en œuvre du programme international de développement ;
- Illustrer et évaluer l'importance et l'impact d'être une Ville créative aux niveaux local, national et international ;
- Encourager le développement de recherches et d'études de cas sur les concepts et les expériences des Villes créatives et le potentiel de la culture et de la créativité pour le développement urbain durable, ainsi que la collecte des données et des perspectives sur les nouveaux défis et opportunités dans le contexte urbain ; et
- Contribuer aux efforts internationaux de suivi et de rapport pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en complément et au soutien des principaux mécanismes et outils globaux, tels que les Examens nationaux volontaires et les Examens locaux volontaires

En mars 2021, 128 Rapports périodiques d'activités ont été soumis à l'UNESCO, et sont disponibles sur le [site internet](#) du Réseau.

Pour le cycle 2021, les Villes créatives désignées entre 2010 et 2013 doivent soumettre leur deuxième Rapport, et celles désignées en 2017 doivent soumettre leur premier Rapport.

1. CONTEXTE

En soumettant sa candidature pour devenir membre du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO, chaque ville reconnaît son engagement à partager les bonnes pratiques, à développer des partenariats pour promouvoir la créativité et l'économie créative, à renforcer l'engagement et la participation à la vie culturelle et à intégrer la culture et la créativité dans les plans de développement urbain. Par ailleurs, en soumettant sa candidature, chaque ville manifeste également son engagement à participer aux domaines d'action énumérés dans l'[Énoncé de mission du Réseau](#).¹

En adhérant à la mission et aux objectifs du Réseau, les villes membres s'engagent également à soumettre périodiquement un rapport détaillé contenant des informations sur la mise en œuvre effective des objectifs du Réseau par la ville et sur l'impact des activités liées à sa désignation en tant que Ville créative de l'UNESCO. Le processus reconnaît également l'importance de communiquer activement sur l'actions des Villes auprès de l'UNESCO et de ses États membres, les autres villes membres du Réseau, et d'autres parties prenantes et partenaires.

2. OBJECTIFS

L'objectif du Rapport périodique d'activités est de collecter, analyser et partager les informations, de suivre et d'évaluer l'impact d'être une Ville créative aux niveaux local et international, de vérifier l'engagement continu des villes membres du Réseau et de suivre les tendances concernant le renforcement du rôle de la culture et de la créativité en tant que facilitateurs et moteurs du développement urbain durable sur les plans économique, social et environnemental.

Afin de faciliter le processus par lequel les villes membres rendent compte de leurs diverses activités, les présentes orientations serviront de guide à l'UNESCO et ses Villes créatives. Les objectifs des orientations pour le Rapport périodique présentent deux volets :

- i. **Pour les villes membres** : les orientations donnent des instructions claires sur ce qui est attendu en termes de compte-rendu d'activités une fois l'adhésion au Réseau confirmée.
- ii. **Pour l'UNESCO** : les orientations facilitent le processus par lequel le Secrétariat fait office de centre d'échange d'informations pour recueillir la base de connaissances produite par les rapports des villes membres, dans le but de : a) suivre les tendances, les nouveaux défis et les nouvelles possibilités, b) mettre en évidence les réalisations et les progrès, afin de mieux informer l'élaboration des politiques des États membres de l'UNESCO et c) mesurer l'impact de la désignation de l'UNESCO.

La collecte systématique, l'analyse et la diffusion d'informations contribueront à assurer un meilleur suivi des progrès, à mettre en valeur les réalisations concrètes des Villes créatives de l'UNESCO, ainsi qu'à alerter sur des nouvelles problématiques en lien avec l'impact de la culture et de la créativité sur le développement urbain durable. De plus, l'exercice fournit des informations sur des

¹ L'Énoncé de mission du Réseau est disponible au lien suivant : https://en.unesco.org/creative-cities/sites/default/files/enonce_de_mission_fr.pdf

politiques, mesures, stratégies et partenariats efficaces et sur la formulation et la mise en œuvre de futurs plans d'action fondés sur des preuves au niveau des villes.

Le Rapport périodique d'activités complète les informations fournies de manière régulière par les villes membres pour leur diffusion sur le site web du Réseau concerné. Les diverses informations sont relatives au développement de politiques locales, de partenariats inter-villes et ou à l'organisation d'événements, parmi d'autres, ayant un lien direct avec la mise en œuvre de l'Énoncé de mission du Réseau.

3. PROCESSUS

Les villes membres doivent soumettre leurs Rapports périodiques d'activités à l'UNESCO tous les quatre ans à partir de l'année de leur désignation. Pour le présent cycle, les villes membres concernées doivent soumettre leur rapport avant le **30 novembre 2021**. Les Rapports doivent être soumis via creativecities@unesco.org dans un format (.doc et/ou .pdf) adapté pour une publication en ligne. Veuillez-vous référer à l'annexe pour la liste complète des villes susmentionnées.

Une fois les Rapports reçus par le Secrétariat, ils seront publiés sur le site internet du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO. Le Secrétariat transmettra également les Rapports aux villes membres par domaine créatif au début de l'année suivante pour évaluation. Les coordinateurs faciliteront l'évaluation des Rapports au sein de leur cluster respectif. Chaque cluster doit collectivement déterminer sa méthode de travail pour favoriser la participation et optimiser le processus.

Le processus d'évaluation pour chaque rapport sera ensuite mené au sein de chaque cluster et une brève évaluation consolidée pour chaque Rapport, en utilisant le formulaire d'évaluation fourni par le Secrétariat du RVCU devra être soumis au Secrétariat à la suite de ce processus. Les résultats seront ensuite transmis aux villes membres concernées.

4. ORIENTATIONS D'ÉVALUATION

Les orientations d'évaluation ci-dessous reflètent les objectifs de l'Énoncé de mission et de la Procédure de désignation du Réseau.

Les Rapports périodiques d'activités doivent être rédigés en anglais et/ou en français et être le plus clairs, synthétiques et instructifs possible et contenir les données appropriées. Il est fortement conseillé de ne pas dépasser 18 pages en longueur. Les Rapports peuvent inclure des illustrations, des graphiques et des tableaux, ainsi que des annexes fournissant des données statistiques pertinentes, des études de cas, des recherches et des éléments de communication. Cependant, tous ces documents doivent être pertinents et concis, et leurs sources doivent être dûment mentionnées.

Les Rapports visent à illustrer et à évaluer l'impact des multiples festivals, événements, programmes d'échange, partenariats, expositions, études, mesures, politiques et aux autres initiatives organisées par les villes membres aux niveaux local et international dans le cadre du Réseau. A cet égard, le Rapport devra inclure les informations suivantes :

I. RÉSUMÉ

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Nom de la ville
- 2.2 Pays
- 2.3 Domaine créatif
- 2.4 Date de désignation
- 2.5 Date de soumission du présent Rapport périodique d'activités
- 2.6 Entité responsable de l'élaboration du Rapport
- 2.7 Rapports précédents et dates de soumission
- 2.8 Points focaux de contact, y compris :
 - Le point focal principal chargé de la gestion quotidienne de la désignation ; et
 - Dans le cas où le point focal désigné ne travaille pas directement au sein de l'administration de la ville, les coordonnées du/de la responsable de l'administration de la ville qui servira d'intermédiaire.
- 2.9 Chargé(e) de communication au sein de la municipalité, responsable de la visibilité des initiatives de la ville

III. CONTRIBUTION A LA GESTION DU RÉSEAU

- 3.1 Nombre de Conférences annuelles du Réseau auxquelles la ville a participé au cours des quatre années précédentes (notez qu'une participation régulière à la Conférence est obligatoire)
- 3.2 Précédente ou future organisation d'une Conférence annuelle du Réseau
- 3.3 Organisation de réunion(s) de travail ou de coordination réunissant des représentants d'un ou de plusieurs domaines créatifs du Réseau (notamment des réunions de sous-réseau)

- 3.4 Organisation de conférence(s) ou réunion(s) internationale(s) relative(s) aux questions liées aux Villes créatives et impliquant une large participation des membres du Réseau
- 3.5 Soutien financier ou en nature apporté à l'UNESCO afin de renforcer la durabilité du Réseau dans différents domaines, y compris la gestion, la communication et la visibilité (dates, type de contribution, montants factuels ou estimés, principaux objectifs, etc.)
- 3.6 Coordinateur ou coordinateur adjoint de sous-réseau et période concernée
- 3.7 Participation à l'évaluation de candidatures précédentes (nombre de candidatures évaluées par appel à candidature) et/ou de précédents Rapports périodiques d'activités (nombre de rapports évalués par exercice de rapport)

IV. PRINCIPALES INITIATIVES RÉALISÉES AUX NIVEAUX LOCAL ET MUNICIPAL POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Veillez résumer les principales initiatives, partenariats, mesures et politiques menés dans le domaine créatif de la ville et dans d'autres secteurs connexes, au cours des quatre dernières années afin d'atteindre les objectifs du Réseau et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en apportant une attention particulière à l'impact de la désignation pour :

- faire de la culture et de la créativité un élément essentiel des politiques et actions urbaines pour le développement durable, notamment à travers une approche participative et des partenariats associant secteur public, secteur privé et société civile ;
- renforcer l'économie créative, notamment à travers la création, la production, la distribution et la diffusion des activités, des biens et des services culturels ;
- améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle, en particulier au bénéfice des groupes et des personnes défavorisées ou vulnérables, et favoriser l'engagement des jeunes et l'égalité des sexes ;
- développer des pôles de créativité et d'innovation et élargir les opportunités des créateurs et des professionnels du secteur culturel ;
- intégrer pleinement la culture et la créativité dans les stratégies, politiques et plans de développement local ; et
- renforcer la sensibilisation au Réseau et améliorer l'impact de la culture et de la créativité dans le développement urbain durable et soutenir la recherche, l'analyse et la diffusion dans ce domaine.

Veillez présenter uniquement les initiatives principales réalisées au cours des quatre dernières années, et destinées à remplir les objectifs du Réseau. Il est conseillé de suivre une approche

fondée sur les résultats, les Rapports devant se concentrer le plus possible sur les résultats et les impacts des initiatives présentées dans le précédent plan d'action de quatre ans de la ville.

Des supports audiovisuels supplémentaires sous forme de courtes vidéos ou d'images mettant en valeur la diversité des initiatives menées, en mettant l'accent sur l'innovation, le développement et l'éducation, peuvent également être fournis.

Les villes membres sont également fortement encouragées à fournir en annexe des données et des statistiques comparatifs (progrès réalisés sur une période de quatre ans) concernant a) la contribution des industries culturelles et créatives locales (notamment dans le domaine créatif de la ville) au développement durable de la ville (contribution au PIB, emploi, participation culturelle, dépenses publiques en culture, etc.) et/ou b) l'impact de la désignation au niveau local, et/ou c) des indicateurs/indices de créativité urbaine. La recherche dans ces domaines est particulièrement encouragée pour favoriser le partage et l'apprentissage par les pairs au sein du Réseau.

V. PRINCIPALES INITIATIVES RÉALISÉES À TRAVERS DES COOPÉRATIONS INTER-VILLES ET INTERNATIONALES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Veillez résumer les principales initiatives, partenariats, projets, réseaux d'échange, mesures et/ou études réalisées au cours des quatre dernières années en collaboration avec une ou plusieurs Villes créatives de l'UNESCO afin de remplir les objectifs du Réseau, et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Veillez présenter uniquement les principales initiatives réalisées pendant la période du Rapport, destinées à remplir les objectifs du Réseau susmentionnés en suivant une approche basée sur les résultats. En effet, les Rapports doivent se concentrer le plus possible sur les résultats et les impacts des initiatives de coopération inter-ville et internationale des différentes Villes créatives.

VI. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION SUR LE MOYEN TERME POUR LES QUATRE ANNÉES À VENIR

Veillez présenter un plan d'action à moyen terme pour les quatre années à venir, ce qui correspond au prochain cycle de rapport périodique, décrivant les principales initiatives que la ville s'engage à réaliser dans le cadre de sa désignation pour atteindre les objectifs du Réseau vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, parallèlement au suivi et à l'avancement de la documentation par rapport à la précédente période de suivi et de rapport.

Dans la même perspective, les initiatives proposées doivent répondre aux objectifs du Réseau et aux domaines d'action présentés dans l'Énoncé de mission ainsi qu'aux Objectifs de développement durable. Le plan d'action et les initiatives proposées devront être réalistes et cohérents.

- 6.1 Présentation d'un maximum de trois initiatives principales, programmes ou projets destinés à réaliser les objectifs du Réseau sur le plan local, en mettant l'accent sur les résultats et impacts attendus.

Veillez noter que deux des trois initiatives principales proposées devront répondre au domaine créatif concerné et que l'une des initiatives présentées devra être de caractère transversal et associer au moins l'un des autres domaines créatifs couverts par le Réseau. La présentation des initiatives proposées devra comprendre notamment les objectifs, les parties prenantes, les bénéficiaires et les résultats escomptés. Les initiatives portées par la ville et associant secteur public, secteur privé, société civile, associations professionnelles et institutions culturelles sont fortement encouragées.

- 6.2 Présentation d'un maximum de trois initiatives, programmes ou projets destinées à réaliser les objectifs du Réseau sur le plan international, associant notamment d'autres villes membres du Réseau.

La présentation des initiatives proposées devra comprendre notamment les objectifs, les parties prenantes, les bénéficiaires et les résultats escomptés. Les initiatives de soutien à la promotion du Réseau dans des régions et des pays sous représentées dans le Réseau ainsi que les actions impliquant des villes de pays en développement sont fortement encouragées. Il est possible de présenter une initiative de caractère transversal associant plusieurs domaines créatifs couverts par le Réseau.

- 6.3 Budget annuel estimé pour la mise en œuvre du plan d'action proposé

Il est recommandé de présenter le budget annuel global estimé pour la mise en œuvre du plan d'action quadriennal proposé ainsi que les pourcentages de celui-ci qui seront consacrés aux initiatives locales et internationales. Il convient de fournir des informations détaillées sur l'ensemble des ressources que la ville envisage d'y consacrer et de mobiliser, y compris les ressources financières et autres ressources (personnel, infrastructures, équipement, etc.). Merci d'indiquer les demandes de soutien financier à des bailleurs de fond nationaux et/ou internationaux envisagées pour compléter le budget.

- 6.4 Plan de communication de et sensibilisation

Présentation du plan de communication et de sensibilisation pour diffuser et promouvoir les objectifs du Réseau et l'impact du plan d'action proposé auprès d'un public plus large.

VII. INITIATIVES MENÉES EN RÉPONSE A LA COVID-19 ET POUR LA RELANCE (OPTIONNEL)

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les villes peuvent choisir de donner des détails concernant l'impact de la pandémie sur le capital culturel et créatif de leur ville, notamment dans leur domaine créatif de désignation. En outre, les villes sont encouragées à fournir des informations détaillées relatives à l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre de leur plan d'action quadriennal.

Atténuer l'impact de la pandémie et soutenir la relance est un objectif commun pour l'UNESCO et l'ensemble de ses partenaires, y compris les Villes créatives au niveau local. A cet égard, il est possible de fournir un maximum de cinq initiatives/actions/politiques majeures, mises en œuvre

par les villes, en particulier pour assurer la continuité de la vie sociale et culturelle, ainsi que des mesures variées visant à stimuler la relance.

Des informations relatives à des initiatives inter-villes peuvent également être ajoutées, afin de souligner l'importance de la collaboration internationale en ces temps difficiles. Les initiatives proposées doivent notamment comporter les objectifs, les parties prenantes, les bénéficiaires et les effets, résultats, et enseignements attendus.

D'autres informations pertinentes en lien avec un changement de politique ou avec l'adaptation de nouvelles politiques en soutien au secteur culturel et créatif, ainsi qu'à la vie quotidienne et au bien-être des habitants à travers la culture et la créativité peuvent être fournies.

Annexe

Calendrier pour la soumission des Rapports périodiques d'activités en 2021

Date limite de soumission : 30 novembre 2021

Les villes suivantes, désignées entre 2010 et 2013, doivent soumettre leur deuxième Rapport :

- Beijing (République populaire de Chine) - Design
- Bogota (Colombie) - Musique
- Brazzaville (Congo) - Musique
- Chengdu (République populaire de Chine) - Gastronomie
- Cracovie (Pologne) - Littérature
- Dublin (Irlande) - Littérature
- Enghien-les-Bains (France) - Arts numériques
- Fabriano (Italie) - Artisanat et arts populaires
- Graz (Autriche) - Design
- Hangzhou (République populaire de Chine) - Artisanat et arts populaires
- Icheon (République de Corée) - Artisanat et arts populaires
- Jeonju (République de Corée) - Gastronomie
- Norwich (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) - Littérature
- Östersund (Suède) - Gastronomie
- Paducah (États-Unis d'Amérique) - Artisanat et arts populaires
- Reykjavik (Islande) - Littérature
- Saint-Étienne (France) - Design
- Sapporo (Japon) - Arts numériques
- Séoul (République de Corée) - Design
- Shanghai (République populaire de Chine) - Design
- Sydney (Australie) - Film
- Zahlé (Liban) - Gastronomie

Les villes suivantes désignées en 2017 doivent soumettre leur premier Rapport :

- Alba (Italie) - Gastronomie
- Almaty (Kazakhstan) - Musique
- Amarante (Portugal) - Musique
- Auckland (Nouvelle-Zélande) - Musique
- Baguio (Philippines) - Artisanat et arts populaires
- Barcelos (Portugal) - Artisanat et arts populaires
- Braga (Portugal) - Arts numériques
- Brasilia (Brésil) - Design
- Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) - Film
- Brno (Tchéquie) - Musique
- Bucheon (République de Corée) - Littérature
- Buenaventura (Colombie) - Gastronomie
- Carrare (Italie) - Artisanat et arts populaires
- Changsha (République populaire de Chine) - Arts numériques
- Chennai (Inde) - Musique
- Chiang Mai (Thaïlande) - Artisanat et arts populaires
- Chordeleg (Equateur) - Artisanat et arts populaires
- Cochabamba (Bolivie (État plurinational de)) - Gastronomie
- Courtrai (Belgique) - Design
- Daegu (République de Corée) - Musique
- Dubaï (Émirats arabes unis) - Design
- Durban (Afrique du Sud) - Littérature
- Frutillar (Chili) - Musique
- Gabrovo (Bulgarie) - Artisanat et arts populaires
- Geelong (Australie) - Design
- Guadalajara (Mexique) - Arts numériques
- Hatay (Turquie) - Gastronomie
- Istanbul (Turquie) - Design
- João Pessoa (Brésil) - Artisanat et arts populaires
- Kansas City (États-Unis d'Amérique) - Musique
- Kolding (Danemark) - Design

- Kosice (Slovaquie) - Arts numériques
- Kütahya (Turquie) - Artisanat et arts populaires
- Le Caire (Egypte) - Artisanat et arts populaires
- Le Cap (Afrique du Sud) - Design
- Lillehammer (Norvège) - Littérature
- Limoges (France) - Artisanat et arts populaires
- Łódź (Pologne) - Film
- Macao RAS (République populaire de Chine) - Gastronomie
- Madaba (Jordanie) - Artisanat et arts populaires
- Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) - Littérature
- Mexico (Mexique) - Design
- Milan (Italie) - Littérature
- Morelia (Mexique) - Musique
- Norrköping (Suède) - Musique
- Ouagadougou (Burkina Faso) - Artisanat et arts populaires
- Panama City (Panama) - Gastronomie
- Paraty (Brésil) - Gastronomie
- Pesaro (Italie) - Musique
- Porto-Novo (Bénin) - Artisanat et arts populaires
- Praia (Cabo Verde) - Musique
- Qingdao (République populaire de Chine) - Film
- Québec (Canada) - Littérature
- San Antonio (États-Unis d'Amérique) - Gastronomie
- Seattle (États-Unis d'Amérique) - Littérature
- Sheki (Azerbaïdjan) - Artisanat et arts populaires
- Sokodé (Togo) - Artisanat et arts populaires
- Terrassa (Espagne) - Film
- Tétouan (Maroc) - Artisanat et arts populaires
- Toronto (Canada) - Arts numériques
- Tunis (Tunisie) - Artisanat et arts populaires
- Utrecht (Pays-Bas) - Littérature
- Wuhan (République populaire de Chine) - Design
- Yamagata (Japon) - Film